



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 27 juin 2011

**Délibération n°2011-17
validation des bilans d'activités**

Vu le décret 2007-387 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européenne de Bretagne »,

Vu le contrat d'objectifs et de moyens signé le 24 novembre 2008 entre l'UEB et la Région Bretagne pour la période 2008-2010,

Vu l'avenant N° 1 du contrat d'objectifs et de moyens signé le 28 juin 2010,

Il est demandé au conseil d'administration un accord sur les bilans d'activités suivants :

Bilans 2008 :

1- Bilan d'activités 2008 de l'action 2.2 « Mission pour le développement européen de la recherche en Bretagne »

2- Bilan d'activités 2008 de l'action 3.1 « Collège Doctoral International »

3- Bilan d'activités 2008 de l'action 3.2 « Favoriser l'ouverture professionnelle des doctorants »

4- Bilan d'activités 2008 de l'action 5.1 « Plan d'actions – Promotion internationale »

Bilan 2009 :

5- Bilan d'activités 2009 de l'action 1.3 « Formation tout au long de la vie »

Bilans 2010 :

6- Bilan d'activités 2010 de l'action 1.3 « Formation tout au long de la vie »

7- Bilan d'activités 2010 de l'action 5.3 « grands programmes internationaux »

Nombre de membres en exercice : 31

Votants : 26	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 26
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibérations adoptée

Le Président de l'Université
Européenne de Bretagne

Visa du Président de séance

Pièces jointes au présent document : bilans d'activité concernés
Transmis au Recteur Chancelier des universités le 01/07/2011